

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL N°31**

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2024

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 13 septembre 2024, s'est réuni le 20 septembre 2024 à 8h30 à St Didier-sur-Chalaronne sous la Présidence de Paul Ferré.

La séance est ouverte à 8h30

Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de membres présents : 28
Nombre de votants : 26

Date de convocation : 20 septembre 2024
Secrétaire de séance : Romain COTTEY

COMMUNAUTES DE COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	Présents	Excusés	Absents	DELEGUES SUPPLEANTS	Présents	Excusés	Absents
COMMUNAUTE DE COMMUNES LA VEYLE	MARECHAL PHILIPPE		X		LAURENT AGNES			X
	AGATY GUILLAUME		X		BOUCHARD MARC	X		
	ALBAN BERNARD	X			MORANDAT OLIVIER		X	
	JACQUET CLAUDE	X			QUINT DAVID		X	
	PALLOT JACQUES	X			CHANTEUX SOLVEIG			X
	PONCIN GEORGES		X		DANNACHER MICHELE	X		
	BIGOT AGNES	X			MARMIER NOELLE		X	
	SAJUAN CATHERINE	X			FILET MARIE-CLAUDE		X	
	SILVI VERONIQUE		X		KOROSEC JOCELYNE	X		
	DUPOIT GUY	X			CLERC HERVE		X	
	MONTANGERAND JEAN-MICHEL	X			AMEIL MARC		X	
	AUBLANC JEAN-CLAUDE	X			MARQUOIS MICHEL		X	
	BODILLARD MARIE	X			DUBOST MICHEL	X		
	GOYON MARIE-ANGELIQUE	X			JAMBON MICHEL	X		
	BROCHAND MICHEL	X			BOULANGER PAUL		X	
SAUVAGE CLAUDIE		X		ROZIER JOELLE		X		
CHEVALIER BERNARD	X			MAUGE LIONEL		X		
RABUEL CLAUDE	X			LAURENT MICHELE		X		
COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE	GOIFFON CHRISTIAN			X	BEROU JEAN-PHILIPPE			X
	LUX JEAN-MICHEL	X			LUCENET THIERRY		X	
	VIOT DOMINIQUE	X			RIBOLLET ROGER		X	
	REIGNIER ALAIN		X		VERT JACQUES			X
	CLEYET-MARREL CLAUDE		X POUVOIR A MR LUX	X	CHAIGNEAU JOELLE			X
	LABALME RICHARD		X		MORIN BRIGITTE	X		
	ECKERT PIERRE	X			FONTAN CORINE			X
	BRUNEL PHILIPPE	X			DOUCET-BON BRUNO		X	
	ROBERT MAGALI			X	PERRAUD CAMILLE			X
	DAVIDIAN PHILIPPE	X			HINSCHBERGER FRANCINE		X	
	ALBAN BERNARD	X			PROST PHILIPPE		X	
	COTTEY ROMAIN	X			THIVOLLE MARIE-MONIQUE		X	
	PEIGNE BENOIT	X			MONTEIL JULIEN		X	
LAIDET ANTHONY			X	BEAUDET NATHALIE			X	
FERRE PAUL	X			MULLER ERIC		X		

1. NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Mr Coffey Romain est désigné secrétaire de séance par l'Assemblée.

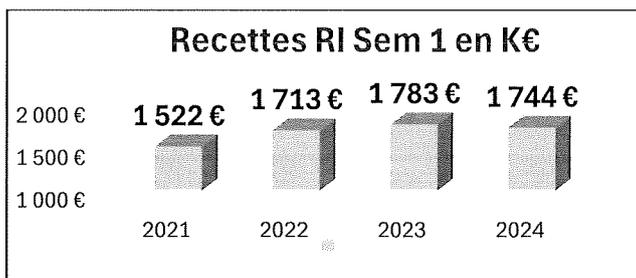
2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU N° 30 DU COMITE SYNDICAL DU 28 JUIN 2024

Le procès-verbal du dernier Comité Syndical est approuvé à l'unanimité.

3. ANALYSE DE LA FACTURATION RI 1^{ER} SEMETRES 2024

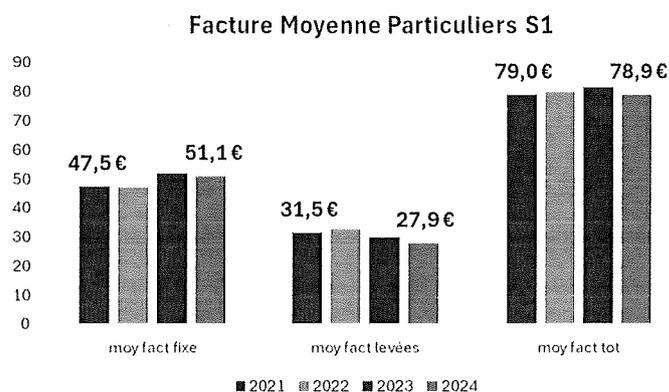
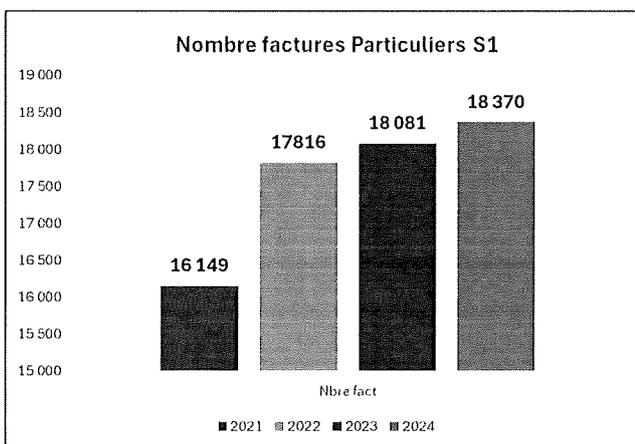
Mr Ferré présente une analyse comparative de la facturation redevance incitative des premiers semestres 2021 à 2024.

Une baisse de 2% par rapport à 2023 est constatée, soit 26K€ pour les particuliers et 13k€ pour les professionnels.



Concernant les particuliers :

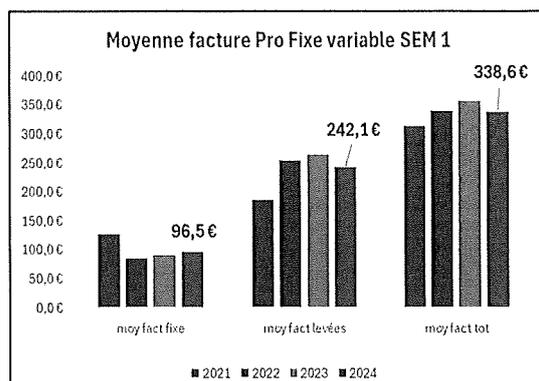
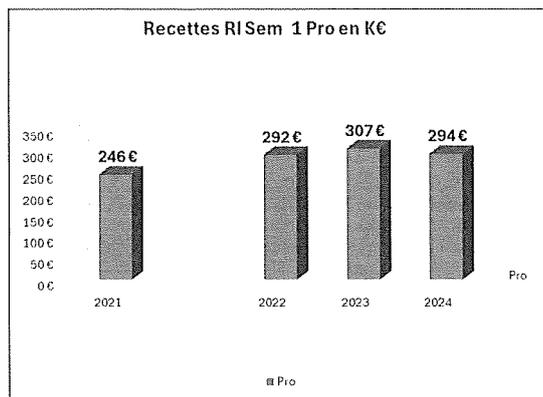
Le nombre de factures a augmenté mais le montant facturé par foyer est lui moins conséquent. La part variable représentant la refacturation des levées est passée de 40 à 35% de 2021 à 2024.



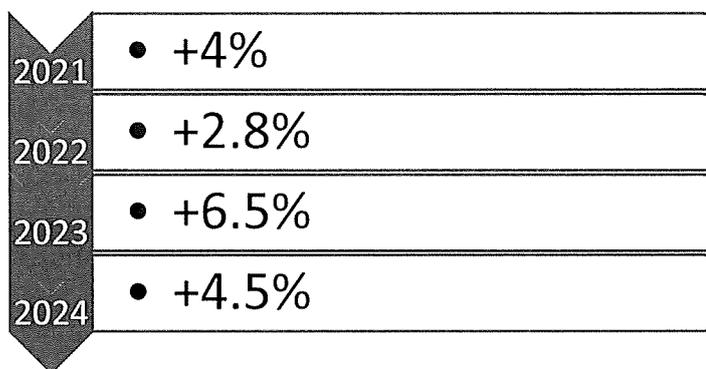
Particuliers	Nbre fact	fixe	levées/PAV	total	moy fact		
					fixe	levées	moy fact tot
2021	16 149	767 388 €	508 594 €	1 275 982 €	47,5 €	31,5 €	79,0 €
2022	17 816	836 662 €	584 001 €	1 420 663 €	47,0 €	32,8 €	79,7 €
2023	18 081	938 709 €	537 241 €	1 475 950 €	51,9 €	29,7 €	81,6 €
2024	18 370	938 131 €	512 115 €	1 450 246 €	51,1 €	27,9 €	78,9 €

Concernant les professionnels

Le Smidom note une perte de recettes notamment due aux bio déchets détournés



Pour rappel des augmentations de tarifs sont, chaque année, votées par le Comité Syndical :



Mr Ferré indique que des hausses de tarifs sont à prévoir au niveau du traitement Sytraival et des transferts. En conclusion, malgré les augmentations des tarifs les recettes sont en légère baisse. Mr Ferré indique qu'il faut d'ores et déjà réfléchir aux évolutions des tarifs pour 2025.

De plus Mr Ferré explique que le Smidom tente de fiabiliser son fichier usager avec les fichiers des eaux notamment afin de contrôler le nombre de foyers non enregistrés.

4. COMPTABILITE ANALYTIQUE 2023 EVOLUTION DES COUTS

Chaque année une base de données nationale selon des règles de comptabilité analytiques définies par l'ADEME est établie selon des données renseignées par les collectivités. Cette base de données (SINEO) permet ensuite aux collectivités de comparer leurs coûts par rapport à des territoires de même typologie urbaine ou d'un même secteur géographique.

Monsieur Ferré présente les extraits de la base de données nationale sur différents flux et collectivités.

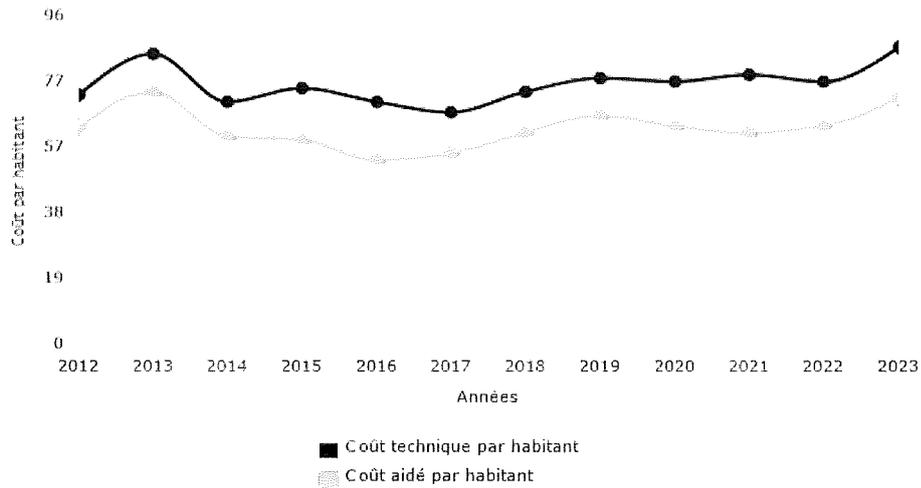
2022 cout aidé HT par habitant

Smidom	63,10 €
Villefranche agglo	70,69 €
Saone Beaujolais	71,42 €
Cotière Montluel	79,74 €
CC Dombes	92,80 €
Morestel	94,90 €
Moyenne ARA Mixte rural	108,66 €
MBA	108,97 €
Bourg agglo	123,90 €

2023 cout aidé HT par habitant

Dombes Saone Vallée	68,16 €
Smidom	71,82 €
Cotière Montluel	97,83 €
Moyenne ARA (2021)	105,00 €
CC Dombes	113,91 €
Bourg agglo	119,54 €
Sirtom	122,91 €

Cout HT par habitant



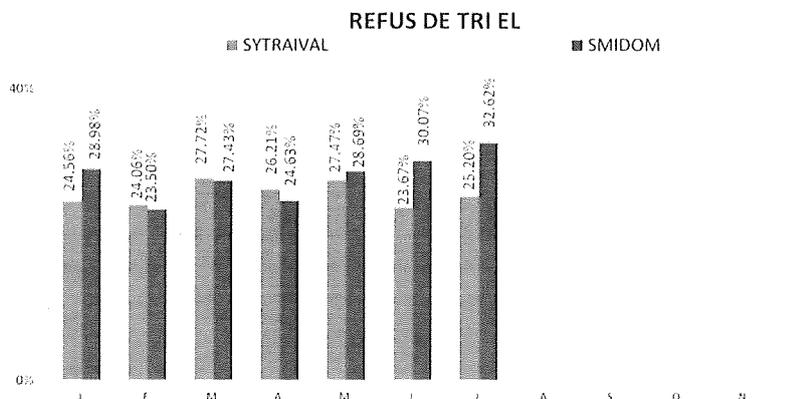
Mr Ferré indique que le Smidom possède un coût aidé par habitant faible par rapport aux autres collectivités.

5. EVOLUTION 2023-2024 DES COLLECTES ORDURES MENAGERES EN PORTE A PORTE ET APPORT VOLONTAIRE

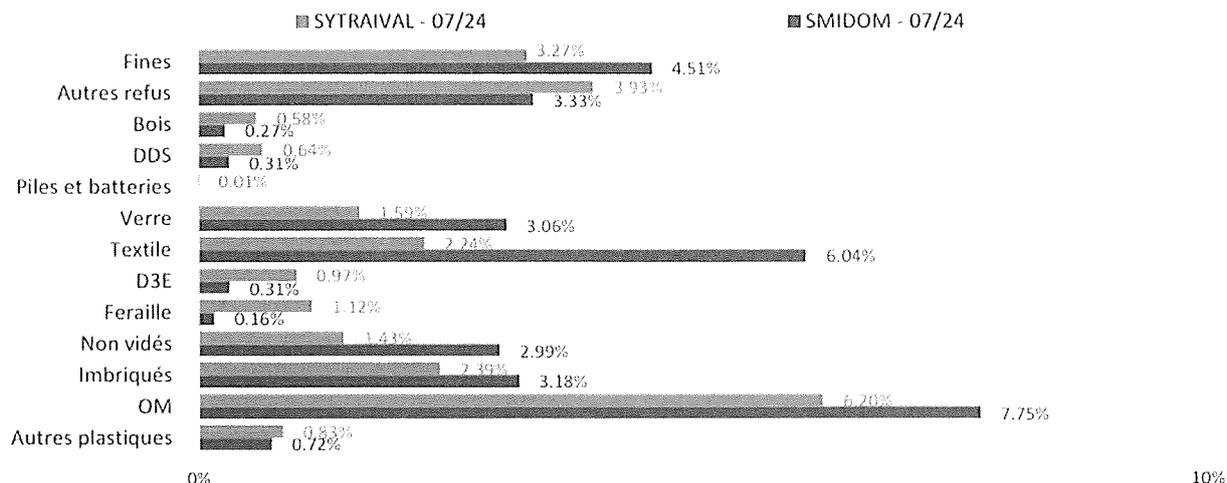
Mr Ferré présente les tendances sur les tonnages des ordures ménagères. On note une baisse des levées de l'ordre de 11% au global sur le 1^{er} semestre par rapport à 2023. Une augmentation des dépôts en apport volontaire, due, notamment aux nouveaux points d'apport volontaire pour les ordures ménagères. Le tri à la source des biodéchets n'a pas pas pour l'instant l'effet escompté en termes de tonnage. La baisse des tonnages OMR est moins importante que celle prévue au budget, -3.5% au lieu de -8%.

6. COLLECTE SELECTIVE RESULTATS-TAUX DE REFUS-CONTAMINATION

Mr Ferré fait un point sur la collecte sélective. On note une augmentation des tonnages de +14.5% sur le 1^{er} semestre en emballage. Il indique que les refus de tri sont encore conséquents et détaille les types de refus. En effet, beaucoup de textiles et des ordures ménagères sont trouvés dans les colonnes emballages.

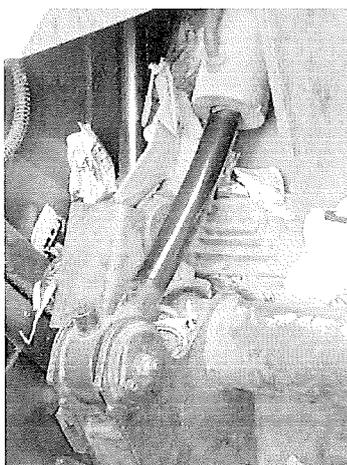


Zoom mensuel sur les refus de tri des EL



Il est demandé de voir la possibilité d'installer une colonne relais TLC sur un maximum PAV pour mieux capter les flux plutôt que de la retrouver dans les colonnes emballages.

Plusieurs incivilités conduisent également au bris du matériel du Smidom



Le système Lixo sera suivi par un service civique dès le 1^{er} octobre. Ceci permettra d'analyser les « taux de contamination » des colonnes et de trouver des solutions avec les communes tests : Montceaux (à valider), St Didier et Pont de Veyle.

Concernant la collecte du verre et du papier :

Papier: 330,6 T soit -6,5%/ 2023 (budget - 3%)

Verre: 1073 T soit -7,5%/2023 (budget +2%)

7. LE TRI A LA SOURCE DES BIODECHETS

Mr Ferré présente les dispositifs mis en œuvre par le Smidom.

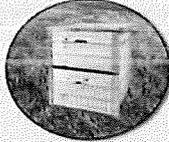
3 solutions sont aujourd'hui proposées pour les biodéchets : Les composteurs individuels, les composteurs collectifs et sur la Commune de Montmerle le point de collecte.

Mr Ferré indique qu'une réunion publique se tiendra le 12 octobre pour les points de collecte en abri bacs à Montmerle.

VOS BIODECHETS ONT DE LA RESSOURCE !

**RENDEZ-VOUS
SAMEDI 12 OCTOBRE
DE 9H30 A 12H00
PARKING DU CASTEL (mini-golf)
à MONTMERLE SUR SAONE**

A CHAQUE HABITANT SA SOLUTION



UTILISER UN
COMPOSTEUR



RECYCLER SES VEGETAUX
AU JARDIN



DEPOSER SES BIODECHETS
EN POINT DE COLLECTE

ANIMATIONS GRATUITES :

- ❖ Les gestes du compostage
- ❖ Comment faire du déchet vert une ressource
- ❖ Comment mettre en place un composteur collectif
- ❖ Distribution de bioseaux et sacs krafts pour l'utilisation des bornes de collecte

VENTE DE COMPOSTEURS 

Uniquement sur commande à prevention2@smidom.org ou en Mairie de Montmerle sur Saône




8. EVOLUTION DES TONNAGES DECHETERIES

Les apports en déchèteries de ce début d'année sont présentés par Monsieur Ferré par comparaison avec les résultats 2023 et les prévisions retenues pour l'élaboration du budget 2024.

Déchèteries de janvier à juillet						
	2023	2024	Evolution 2024/2023	Budget	Coût / T €	Ecart/2023
DV	2344	2367	1%	-12%	59	1 357 €
Gravats	1874	1547	-17%	-11%	14,5	-4 742 €
DNR	688	616	-10%	-9%	176,4	-12 701 €
Bois	820	897	9%	-3%	117,8	9 071 €
Ferrailles	241	198	-18%	3%	39,8	-1 711 €
Cartons	334	363	9%	1%	38,5	1 117 €
Platre	213	209	-2%	-17%	139	-556 €
Chimirec	72	60	-17%	0%	1 039	-12 468 €
DEA	522	604	16%	0%	0	0 €
	7108	6861	-3%			-20 634 €

Mr Rabuel indique que les horaires été appliquées en juillet et août auraient entraînés des dépôts sauvages sur le chemin de la déchèterie. Il sera communiqué prochainement aux usagers les coordonnées d'entreprises privées susceptibles de prendre en charge des déchets qui ne sont pas acceptés en déchèterie (exemple : pneus taillés) service payant.

9. DELIBERATION MODIFICATION DU REGLEMENT DE COLLECTE, ASSERMENTATION DES AGENTS SMIDOM

Monsieur Ferré soumet au Comité Syndical une modification du règlement de collecte ainsi que l'autorisation d'engager les démarches d'assermentation de deux agents SMIDOM.

Ajout à l'article 19, après le premier paragraphe

En vertu des articles R. 610-5 et R. 632-1 du Code Pénal, la violation des interdictions ou le manquement aux obligations édictées par le présent règlement seront punis de l'amende prévue pour les contraventions de la 2^{ème} classe (art. L131-13 du Code Pénal).

En particulier, le fait de déposer dans les colonnes d'apport volontaire, des déchets non conformes aux règles de collecte (par exemple : ordures ménagères déposées au sein des colonnes d'apport volontaire des recyclables) est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 2^{ème} classe (art. L131-13 du Code Pénal) d'un montant de 150 €.

Le décret n° 2015-337 du 25 mars 2015 précise le montant des amendes encourues en cas d'abandon de détritrus sur la voie publique. Le fait d'abandonner, de jeter ou de déverser des déchets sur un lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet dans le présent règlement, constitue une infraction de 3^e classe, passible d'une amende de 450 €.

L'ajout de cet article, permettra à terme au syndicat et donc au Président de dresser des contraventions de la 2^{ème} classe pour des déchets déposés de façon non conformes aux règles de collecte. Par exemple : ordures ménagères déposées au sein de colonnes d'apport volontaire des recyclables.

Le Comité Syndical, par 26 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, approuve la modification du règlement de collecte et l'assermentation de deux agents.

10. BASCULEMENT LOGELBAC A STYX

Mr Ferré indique que le nouveau logiciel de gestion de la redevance incitative a été mis en place après la facturation du premier semestre. Les débuts ont été compliqués.

11. CONCOURS ECOLES 2024-PETITS APPAREILS ELECTRIQUES-ELECTRONIQUES, NUMERIQUES

Le Smidom s'engagera cette année du 14 octobre au 15 novembre sur la collecte des petits appareils électriques au sein des écoles, dans le cadre de la semaine Européenne de la réduction des déchets. Ceci en partenariat avec Emmaüs et Ecosystem.

12. POINT SUR LES EFFECTIFS SMIDOM

Le Smidom subit depuis plusieurs mois des difficultés de gestion au niveau technique. En effet il y a eu un important nombre de jours d'arrêt sur ce 1^{er} semestre 2024 par rapport à 2023

JOURS D'ARRÊT EN FORTE AUGMENTATION EN 2024 :

- **116 JOURS SUR ENSEMBLE ANNEE 2023**
- **282 JOURS DE JANVIER A SEPTEMBRE 2024 DONT 117 JOURS D'ARRÊT ENTRE JUILLET ET SEPTEMBRE. (1 AGENT PAV ET 2 AGENTS CHAUFFEURS)**

Ceci a eu des répercussions notamment sur l'entretien des PAV et la collecte des emballages. La collecte des points d'apports volontaires OMR a été sous-traité 2 fois par EGT et le Smidom a eu recours à un intérimaire.

13. DELIBERATION CREATION D'UN POSTE AGENT DE MAITRISE

Un agent SMIDOM remplit les conditions pour accéder au grade d'agent de maîtrise. Afin de lui permettre de bénéficier de cet avancement, le Comité Syndical est invité à approuver la création d'un emploi sur ce grade au tableau des effectifs et à autoriser le Président à prendre les arrêtés appropriés.

Il est demandé d'informer cet agent que ce changement de statut n'entraîne pas forcément une augmentation significative de rémunération et de retraite.

Le Comité Syndical, par 26 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, autorise le Président à créer l'emploi sur le tableau des effectifs et à prendre les arrêtés appropriés.

14. DELIBERATION AUTORISANT LE PRESIDENT A REpondre AUX APPELS A PROJET CITEO

En 2024, Citeo lance un Appel à Projet hors foyer qui vise au déploiement d'équipements de pré collecte permettant un geste de tri des emballages ménagers issus de la consommation nomade.

Il est donc demandé aux membres du Comité Syndical :

- D'autoriser le Président à signer le contrat de financement en cas de projet lauréat.
- D'autoriser le Président à demander la subvention présentée ci-dessus.

Le Comité Syndical, par 26 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, AUTORISE le Président à signer le contrat et à demander la subvention.

Citéo lance également un Appel à Projet collecte pour accompagner les collectivités locales dans l'optimisation de leurs dispositifs de collecte des emballages ménagers et des papiers graphiques. A ce titre, le Smidom souhaite candidater. Ceci afin de densifier son parc de colonnes d'apport volontaire emballage et papier. Les collectivités lauréates devront conclure un contrat avec Citéo stipulant la description du projet et ses modalités de mise en œuvre. Les financements attribués sont calculés sur la base d'un taux de financement des dépenses éligibles dans la limite de 70% des dépenses avec un plafond de 11€ HT par habitant concerné par le projet.

Il est donc demandé aux membres du Comité Syndical :

- D'autoriser le Président à signer le contrat de financement en cas de projet lauréat.
- D'autoriser le Président à demander la subvention présentée ci-dessus.

Le Comité Syndical, par 26 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, AUTORISE le Président à signer le contrat et à demander la subvention.

15. DELIBERATION DECISION MODIFICATIVE

Mr Ferré présente la décision modificative à approuver afin de pouvoir prendre en compte les amortissements et les investissements.

Modification au niveau des chapitres d'investissement:

Dépenses article 2313 chapitre 23 + 350 000

Dépenses article 2188 chapitre 21 - 350 000

Modification des amortissements :

Section de fonctionnement :

Dépenses 6811 - chapitre 042 + 16 200

022 dépenses imprévues -16 200

Section d'investissement :

De recettes d'investissement 28158 chapitre 040 : + 16 200

Dépenses d'investissement 2188 chapitre 21 : + 16 200.

Le Comité Syndical, par 26 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, APPROUVE la décision modificative.

16. QUESTIONS DIVERSES

-L'application Neocity sera disponible sur tous les smartphones à partir du 1^{er} octobre.

-La construction d'un local en « dur » était prévu dans les investissements 2024 mais il sera reporté en 2025-2026 (un marché sera fait avec Francheleins). En attendant compte tenu de l'état du local, un module sanitaire et un module bureau seront loués pour un an. Coût 7 628€.

-Une subvention de 51 800€ a été attribuée au Smidom pour la rénovation énergétique du bâtiment.

-Marché déchèteries : Une remise des offres sera faite le 23 septembre.

LE PROCHAIN COMITE AURA LIEU LE 25 OCTOBRE 2024

Le secrétaire de séance
Romain Cottey



Le Président
Paul Ferré

